

COMMUNE D'ALLONDELLE-LA-MALMAISON

Procès-Verbal des délibérations De la Séance ordinaire du 10 novembre 2014

Nombre de Conseillers : 15 L'an deux mil quatorze, le dix novembre à dix-huit heures, le Conseil
En exercice : 15 Municipal s'est réuni sous la Présidence de Jean-François
Présents : 13 MARIEMBERG, Maire.
Votants : 13

Convocation
du 5 novembre 2014

Location de terrains :

Présents : M.M. MARIEMBERG Jean-François Maire, CLAUDET Eric 1^{er} adjoint, BOUS Xavier 2^{ème} adjoint, Mmes LEPAGE Isabelle, LE LOUARN Françoise, BECRET Lise, CHAPUT Marie-Ange, JONETTE Marie, MM. PETRUZZELLI Nicolas, BLANCHETETE Gilbert, LEDOYEN Jean-Pierre, VENERUCCI David, MALGRAS Jean-Marc

Absents excusés : M. BUDIN Eric, CAPART François.

Secrétaire de séance : Mme Françoise LE LOUARN

Location parcelle D 53 sur le haut chemin, 3 HA, à M. BENOIT.

M. Benoit est le seul agriculteur ayant refusé de signer le bail que la Commune lui propose de renouveler, au motif que le bail était renouvelé par tacite reconduction au 1^{er} janvier 2014.

Suite à la délibération du conseil en date du 12 avril 2014, les autres se sont déplacés en mairie pour renouveler le bail arrivé à échéance fin 2013.

Les clauses du bail proposé sont identiques à celui qui s'est terminé au 31/12/2013. Le nouveau bail n'inclut aucune clause défavorable.

La date de début de la location est fixée au 1^{er} janvier 2014 et la date de fin est le 31 décembre 2022.

M. BENOIT refusant de signer le bail, le conseil charge le trésorier de Longuyon de procéder au recouvrement dans les mêmes conditions que les autres baux communaux en cours.

Extrait certifié conforme

Ont signé au registre les membres présents.

ALLONDELLE-LA-MALMAISON, le 12 novembre 2014

Le Maire,
signé
J-F MARIEMBERG